



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

6^{ème} Forum Mondial de l'Eau

Marseille, 16 mars 2012

HENRI DE RAINCOURT
Ministre français chargé de la Coopération

Clôture de la Conférence parlementaire

Monsieur le président du conseil mondial de l'eau,
Monsieur le président du comité international du Forum,
[Monsieur le Maire de Marseille]
Monsieur le député en charge du processus parlementaire,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames, Messieurs,

Je suis particulièrement heureux de clôturer vos travaux au terme de ces deux journées de rencontre, ici à Marseille, et de constater le succès de la conférence parlementaire de ce 6^{ème} Forum mondial de l'eau de Marseille. Jamais lors des précédents forums cet exercice n'avait rassemblé autant de participants.

Votre présence manifeste l'engagement des assemblées parlementaires de toutes les régions du monde pour relever les grands défis de l'eau et de l'assainissement, et proposer les solutions et les engagements qui sont le thème de ce 6ème forum mondial de l'eau.

Vos travaux ont permis d'identifier des propositions de solutions, qui seront présentées cet après-midi lors de la session des engagements. Ces propositions adoptées par des parlementaires venus de tous les continents sont un message fort, pour les gouvernements, pour les peuples, pour tous ceux qui croient à la cause de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Car je suis convaincu que nous vivons un bouleversement dans la perception de la question de l'eau. Autrefois marginal, ce sujet s'est imposé parmi les priorités du développement mondial. Ce droit a enfin été consacré en 2010 comme un droit de l'homme à part entière. Et nous sommes réunis à Marseille pour trouver des solutions permettant d'accélérer la mise en œuvre de ce droit de l'homme.

Or, dès que l'on parle de consacrer un droit et de le rendre effectif, le rôle des parlements est absolument primordial. Ce

sont les parlements qui dans l'histoire du monde ont reconnu, consacré, mis en œuvre, défendu, élargi et approfondi chacun de ces droits fondamentaux conquis à travers les siècles, chacune de ces libertés essentielles qui confèrent à chaque citoyen sa dignité d'homme libre et l'ont tiré de l'asservissement.

Mais de même qu'il est vain de proclamer les libertés individuelles si l'on ne bâtit dans le même temps l'architecture politique et judiciaire qui les préservera et leur donnera corps, de même il est vain de proclamer le droit d'accès à l'eau potable et à l'assainissement si, dans chaque pays, les politiques publiques ne sont pas modifiées en profondeur afin de le mettre en œuvre.

Cette tâche, immense et complexe, est celle du législateur, de ces assemblées parlementaires que vous représentez. Et sur un tel sujet, il ne s'agit pas seulement de légiférer, il faut que les lois reflètent la nécessaire concertation qui doit présider au partage de l'eau à chaque échelon d'un territoire.

C'est en effet la mission de chaque parlementaire de comprendre les intérêts de l'ensemble de ses concitoyens et de prendre la mesure de leur diversité, parfois de leurs contradictions. Les lois sur l'eau sont des textes complexes, qui

demandent un long mais indispensable travail de concertation pour porter des fruits durables. La France est souvent créditée d'une certaine expertise dans le domaine de la gestion partagée de l'eau. Mais nous savons aussi, modestement, que notre modèle est le résultat d'une longue maturation, et que bien des améliorations sont encore possibles. Chacune des grandes étapes de notre politique de l'eau a été marquée par un grand texte législatif : la première loi sur l'eau, fondatrice, de 1964, a été complétée par d'autres textes importants en 1992, puis, encore récemment, en 2006. Les parlementaires familiers de ces questions savent combien ces sujets sont complexes, et combien la loi est importante pour orienter et encadrer l'action d'intervenants aussi nombreux que ceux qui sont impliqués dans la gestion de l'eau. En France, le parlement a donc joué un rôle absolument central dans l'élaboration de notre politique de l'eau.

Toutes les régions du monde sont largement représentées à cette conférence parlementaire et je m'en réjouis. Cela souligne aussi combien la prise en compte des réalités de terrain, des particularismes nationaux et régionaux, de la diversité culturelle aussi, est indispensable afin de transformer des principes universels en réalités tangibles pour les populations locales.

A ce titre, je crois qu'il est utile de souligner les compétences budgétaires des parlements. Cela vaut pour l'aide au développement, et je souhaite saluer, si vous me le permettez, les parlementaires français qui ont permis que le budget de l'aide au développement soit sanctuarisé en ces temps pourtant difficiles, et qui ont approuvé ce budget toutes tendances politiques confondues. C'est un message très fort pour nos partenaires, qui savent que la représentation nationale partage l'ardent engagement du gouvernement sur les questions de développement. Je le rappelle à cette occasion, l'eau est une de nos priorités avec des engagements de 600 millions d'euros par an.

Mais cela vaut aussi pour les parlements des pays en développement. L'expérience l'a démontré ces dernières années, l'augmentation de la part des budgets nationaux que les pays en développement consacrent à l'eau et à l'assainissement, attire inévitablement des nouveaux engagements des bailleurs internationaux, pour le plus grand bénéfice des populations.

Dans un contexte économique difficile, l'appui et les initiatives des parlementaires pour développer la coopération et la solidarité internationale sont également des plus nécessaires. Je pense notamment aux financements innovants,

où les assemblées parlementaires des pays du Nord comme du Sud peuvent jouer, unis, un rôle d'impulsion essentiel pour mettre en œuvre ces mécanismes à la fois solidaires et efficaces.

Mesdames et messieurs les parlementaires,

Cette importante conférence a permis d'avoir la contribution des parlementaires sur la plupart des grands enjeux du forum, à travers des propositions et un projet de manifeste. Je n'oublie pas non plus le très utile projet de bureau d'assistance parlementaire, qui permettra de mettre en commun de précieuses informations.

Vous avez pu constater que vos travaux sont bien pris en compte par la déclaration ministérielle, qui souligne le rôle des parlementaires pour définir les législations, les réglementations, les normes et les budgets sur l'eau, et mentionne explicitement le mécanisme d'assistance aux parlements.

Votre engagement en faveur des instruments internationaux relatifs aux eaux transfrontalières, en particulier la convention des Nations Unies de 1997 sur le droit relatif à l'utilisation des cours d'eau internationaux à des fins autres que

la navigation, est un soutien précieux pour hâter l'entrée en vigueur de ce texte important.

Vous pouvez compter sur la France pour porter ce message de la conférence parlementaire du 6ème Forum mondial de l'eau, tout particulièrement lors de la prochaine conférence des Nations Unies de « Rio+20 » en juin 2012.

Il me reste à vous remercier pour tout le travail accompli, pour votre énergie et pour votre dynamisme. Grâce à vous, Marseille restera une étape qui fera date, au service de cette cause qui nous réunit tous, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous les hommes.

Je vous remercie./.